

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.134

6 juin 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- | |
|--|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u> |
| 2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Redresseurs de soudage à l'arc |
| 5. Intitulé: CSN 05 2220 Redresseurs de soudage à l'arc à caractéristique statique très tombante. Prescriptions techniques et essais. |
| 6. Teneur: Cette norme définit les prescriptions techniques, les méthodes d'essai et les conditions applicables à la fourniture de redresseurs de soudage à l'arc. |
| 7. Objectif et justification: Sécurité et protection de la santé des personnes, protection des consommateurs |
| 8. Documents pertinents: CSN 05 2220 |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1989 et 1er janvier 1991 |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: 30 mai 1989 |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: |